

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

LIBRARY

8934/85 (Presse 129)

1027th meeting of the Council

- Agriculture -

Luxembourg, 16 September 1985

President:

Mr Marc FISCHBACH,

Minister for Agriculture
of the Grand Duchy of Luxembourg

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr L. VAN DEN MOORTEL
Secretary-General
Ministry of Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE
Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Mr Walther FLORIAN
State Secretary,
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry

France:

Mr Henri NALLET
Minister for Agriculture

Mr René SOUCHON
Minister attached to the Minister
for Agriculture, with
responsibility for Agriculture and
Forestry

Italy:

Mr Filippo Maria PANDOLFI
Minister for Agriculture

Mrs Paola CAVIGLIASSO
State Secretary
Ministry of Health

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS
Minister for Agriculture

Denmark:

Mr Niels Anker KOFOED
Minister of Agriculture

Greece:

Mr Yiannis POTTAKIS
Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Austin DEASY
Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Marc FISCHBACH
Minister for Agriculture and
Viticulture

Mr René STEICHEN
State Secretary,
Ministry of Agriculture and
Viticulture

United Kingdom

Mr John GUMMER
State Secretary,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

Commission

Mr Frans H.J.J. ANDRIESEN
Vice-President

The following also took part as observers:

Spain:

Mr Jordi CARBONELL
Technical Secretary-General,
Ministry of Agriculture

Portugal:

Mr Alvaro BARRETO
Minister for Agriculture

PRICES OF CEREALS AND COLZA SEED

The Council again considered the fixing of the prices of cereals and colza seed. It noted at the end of its discussion that no new development likely to bring about agreement had emerged at the meeting.

The Council will pursue its efforts to take decisions in this field and accordingly has agreed to keep this question on its agenda.

The Council also stressed the importance in this connection of the discussion of all cereals to be held at its informal meeting planned for 23 and 24 September 1985 on the basis of the green paper which the Commission submitted to it in July 1985.

SUGAR

The Council noted with great interest Mr ANDRIESSEN's introduction of the Commission proposal for the Community sugar system for the marketing years 1986/1987 to 1990/1991.

It then discussed the matter and the Ministers were able to give their initial reactions.

At the close of the discussion the Council instructed the Special Committee on Agriculture to continue its proceedings as a matter of urgency so that the Council could deal with the subject at its meeting in October.

GUARANTEED PRICES FOR ACP SUGAR

The Council first heard an introduction from the Chairman of the Special Committee on Agriculture, then examined the proposal for the amendment of the intervention price for raw Community sugar for the 1985/1986 marketing year submitted by the Commission to make it possible to conclude the negotiations with the ACP concerned on the guaranteed prices for preferential sugar for the delivery period starting on 1 July 1985.

At the close of the discussion the Council agreed to return to this problem at its informal meeting on 23 and 24 September in Luxembourg.

FOREST PROTECTION

The Council heard a statement from the Chairman of the Permanent Representatives Committee on its proceedings on the introduction of a Community scheme to provide forests in the Community with increased protection.

At the close of its discussion the Council had to record that it was not yet in a position to agree on common positions on the matter.

MINIMUM STANDARDS FOR THE PROTECTION OF LAYING HENS KEPT IN
BATTERY CASES

The Council held an exchange of views on the main aspects of this question, from which a number of common guidelines emerged.

It instructed the Permanent Representatives Committee to finalize these guidelines to enable agreement to be reached at its meeting in October.

CHRISTMAS BUTTER

The Council took note of a question from the German delegation regarding the desirability of implementing a reduced-price "Christmas butter" scheme in 1985.

IMITATION MILK PRODUCTS

The Council took note of a question from the German delegation, which drew further attention to the importance of the problem of imitation products in the milk sector and to the desirability of taking adequate steps to deal with the matter at the earliest opportunity.

MARKETING STANDARDS FOR EGGS

The Council took note of a request from the German delegation, supported by a number of other delegations, for an immediate Community-wide ban on the use of incubator clears for supply to the food industry.

SITUATION ON THE BEEF AND VEAL MARKET

The Council noted the concern felt about developments on the beef and veal market.

It also took note, with satisfaction, of the Commission's intention to monitor the situation closely and if necessary to take steps to relieve market pressures.

DE-ACIDIFICATION

The German delegation emphasized the importance it attached to a prompt decision on the establishment of a Community method of de-acidifying wines. The Council instructed the Special Committee on Agriculture to re-examine the whole question of oenological practices at its next meeting to enable a decision to be taken on the matter at the Council meeting in October 1985.

HORMONES

The German delegation, supported by a number of other delegations, reiterated its request for a total ban on the use of hormones for animal-fattening purposes.

Aware of the urgent need to resolve this question, the Council agreed to instruct the Permanent Representatives Committee to resume its examination of the matter to enable it to discuss it constructively at its meeting on 21 and 22 October 1985.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation on the financing by the European Agricultural Guidance and Guarantee Fund (EAGGF), Guarantee Section, of certain intervention measures, particularly those involving the buying-in, storage and sale of agricultural products by intervention agencies. This Regulation is intended to supplement the provisions of Regulation No 3247/81 in respect of the wine and olive oil sectors.

The Council also adopted in the official languages of the Communities the Decision on the conclusion of the exchange of letters relating to clause 2 of the Voluntary Restraint Agreement between the European Economic Community and the Argentine Republic on trade in mutton and lamb.

Finally, the Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation amending Regulation (EEC) No 354/79 laying down general rules for the import of wines, grape juice and grape must. These rules will enable the Commission to relax the rules on import documents in respect of third countries which impose an efficient system of controls on their wine producers.

Right of establishment

The Council adopted in the official languages of the Communities a set of measures for the actual implementation of the right of establishment in the field of pharmacy (see Press Release 8395/85, (Presse 120) of 22/23.VII.85).

Commercial policy

The Council adopted in the official languages of the Communities the Decision authorizing the extension or tacit renewal of certain trade agreements concluded by Member States with third countries.

Relations with China

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation concerning the conclusion of a Trade and Economic Co-operation Agreement between the EEC and the People's Republic of China, signed in Brussels on 21 May 1985.

Both sides intend to proceed with the necessary notifications regarding the completion of internal procedures so as to enable the Agreement to enter into force on 1 October 1985.

Appointments

On a proposal from the French Government, the Council appointed Mr Philippe DIDIER-COURBIN, currently an Alternate Member of the Advisory Committee on Training in Nursing, as a Full Member of the Committee to replace Mrs Nicole LORAUX for the remainder of the latter's term of office, which runs until 7 October 1985.

It also appointed Mrs Nicole QUIVRON, "Conseillère Infirmière à la Direction Générale de la Santé", as an Alternate Member of the above Committee to replace Mr Philippe DIDIER-COURBIN for the remainder of the latter's term of office, which runs until 7 October 1985;

"Conseil Agriculture".

Les ministres de l'Agriculture se réuniront pour la première fois après la période de vacances le 16 septembre 1985 à 15.00h à Luxembourg pour une séance qui n'est prévue que pour une demi-journée, vu l'ordre du jour relativement limité proposé pour la même réunion. Toutefois il n'est pas exclu que les délibérations se poursuivront pour le lendemain en cas de besoin.

Les points suivants figureront à cet ordre du jour comme points principaux :

PRIX CEREALES ET COLZA.

Etant donné que jusqu'ici le Conseil n'a toujours pas été en mesure de trancher définitivement en ce qui concerne le niveau des prix pour les céréales et le colza pour la campagne 1985-1986. Ce point est inscrit à l'ordre du jour pour offrir au moins pro forma au ministre l'occasion de se prononcer à ce sujet. Il est à rappeler que la Commission, en attendant une décision définitive du Conseil en la matière, a décidé des mesures conservatoires dans le cadre de sa gestion du marché, ayant le même effet que ceux qui auraient découlé de l'adaptation de ces propositions de compromis pour le même secteur.

En outre rappelant que la Commission, avec référence à l'article 175 du Traité, a invité le Conseil "d'agir" en la matière, procédure qui permettra à la Commission, dans un stade ultérieur de saisir la Cour si le Conseil continue à ne pas prendre une décision pour les deux secteurs en question.

SECTEUR DU SUCRE.

Les délégations seront invitées d'entamer un premier débat en ce qui concerne les propositions de la Commission d'août 1985 concernant un nouveau régime Sucre, (COM(85)433 final) le régime actuel pour ce secteur expirant à la fin de la campagne 1985-1986.

Cette proposition vise à maintenir le niveau des quotas actuellement en vigueur en modifiant toutefois le niveau des cotisations pour le sucre "A" de 2 à 2.5% et de 37.5 à 47% pour le sucre "B".

Vu l'état préliminaire des discussions préparatoires au niveau du CSA il n'est pas probable que le débat au niveau du Conseil pour ce point sera très approfondi. Vraisemblablement les ministres se prononceront d'une façon assez globale en invitant ensuite le CSA de poursuivre l'examen du même dossier afin de permettre au Conseil d'y revenir pour la réunion suivante prévue pour le 21 et 22 octobre 1985.

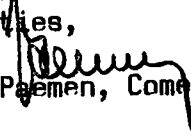
SUCRE ACP.

Le Conseil sera demandé de se prononcer vis-à-vis d'une nouvelle proposition de la Commission qui modifie sa proposition initiale en ce qui concerne les prix garantis du sucre ACP pour la campagne 1985-1986. La proposition antérieure visait une offre aux pays ACP comportant une augmentation de 1,15% pour le prix d'intervention du sucre brut, et 1.3% pour le sucre blanc.

La nouvelle proposition de la Commission vise d'aligner l'augmentation du prix pour le sucre brut au meme niveau que celui propose pour le sucre blanc de sorte qu'un chiffre d'augmentation unitaire de 1,3 est propose pour les deux categories de sucre.

Il est espere que le Conseil peut souscrire a cette nouvelle proposition, permettant ainsi la Commission de poursuivre les negociations avec les pays ACP sur la base de ce nouveau mandat.

Amitiés,


H. Paemen, Comeur////

Bruxelles, le 17 septembre 1985
Note BIO(85) 294 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du service du Porte-Parole

"Conseil Agriculture" (suite) (N. WEGTER)

La seance du Conseil "Agriculture" qui a debute hier apres-midi a 15.00 h a ete terminee au cours de la soiree a 22.30 h. La presidence a accueilli le nouveau Ministre hellenique M. POTAKIS qui a remplace M. SIMITIS, ainsi que le nouveau secretaire d'Etat britannique M. GUMMER qui a remplace M. MCGREGOR.

En conformite avec les previsions deja indiquees dans la note BIO precedente, cette session ne s'est pas particulierement marquee par des resultats sensibles. L'ordre du jour a ete relativement bref et n'a pas permis aux Ministres d'arriver a des conclusions definitives quant aux differents points y figurant. L'essentiel du debat, se resume comme suit:

1. PRIX CEREALES - COLZA.

Sans avoir entame un debat au sujet des prix qui restent toujours a fixer par le Conseil pour la campagne 1985 - 1986 relatif au secteur des cereales et du colza, la Presidence a constate qu'il n'y a pas de nouvel element a enregistrer au niveau du Conseil par rapport a la situation du mois de juillet, qui puisse permettre au Conseil de trouver un accord definitif en cette matiere. Par consequent elle s'est limitee a indiquer son intention de faire figurer ce dossier a l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil prevue pour les 21 et 22 octobre 1985, dans l'espoir de trancher cette question a cette occasion.

Monsieur le Vice-President ANDRIESSEN a constate avec regret cette situation qui confirme donc le vide juridique dans lequel on se trouve. Il a ajoute que la meme situation justifie donc parfaitement les mesures conservatoires prises par la Commission avant l'ete pour les secteurs en question, afin d'eviter toutes consequences negatives pour la gestion du marche et notamment pour les producteurs.

En outre M. ANDRIESSEN a precise qu'il espere etre en mesure d'indiquer a l'occasion de la reunion informelle des Ministres de l'agriculture prevue pour les 23 et 24 septembre prochains a Luxembourg, le calendrier de la Commission concernant les suites a donner au LIVRE VERT, y compris l'eventualite des propositions reformatrices concernant le secteur des cereales.

2. SECTEUR DU SUCRE.

Le Conseil a eu un premier debat d'orientation en ce qui concerne les nouvelles propositions de la Commission en date du 8 aout 1985 visant une reforme de la reglementation pour le secteur du sucre, et ce pour autant que les discussions preparatoires au niveau du Conseil ne permettent pas au Conseil, a ce stade, une discussion plus detaillee.

2.

Sur la base de ce debat il se degage toutefois deja clairement qu'il n'y a pas d'opposition de principe a l'encontre de la conception retenue par la Commission pour ces secteurs a savoir la neutralite financiere, tant en ce qui concerne le regime futur que la necessite d'une couverture retroactive du deficit budgetaire survenu pour ce secteur pendant les dernieres annees (au total 400 MECU y compris le deficit previsible pour l'exercice 86). Seule la delegation belge a ete d'avis que cette couverture retro-active n'est pas justifiee.

Par contre, en ce qui concerne les modalites pour mettre en oeuvre la neutralite budgetaire, les Etats membres ont des opinions assez divergentes. D'un cote il y a la these defendue par les pays les plus specialise dans ce secteur (FR, RFA, B, PB) qui estiment que le niveau de l'augmentation proposee pour la cotisation du sucre B (47%) n'est pas acceptable et est discriminatoire par rapport aux pays qui dependent largement de la production du sucre A. C'est pourquoi ces delegations ont insiste pour que l'on envisage des solutions alternatives, par exemple la fixation d'un quota unitaire couvrant le sucre A ainsi, que le sucre B et qu'un niveau de cotisation unitaire soit fixe. Comme autre suggestion le ministre francais M. NALLET a suggere de proceder a une augmentation plus sensible de la cotisation pour le sucre A et en contrepartie une augmentation moins elevee pour le sucre B.

La delegation italienne a fait savoir qu'elle precisera dans un stade ulterieur des suggestions visant des mesures d'accompagnement au niveau de la Communaute afin de realiser le processus de la restructuration de l'industrie sucriere en Italie. Il est a rappeler que la proposition de la Commission en question ne vise pas la reconduction de l'autorisation d'aides nationales d'adaptation accordees jusqu'ici a l'Italie.

D'autre part les delegations britanniques et irlandaises sont les seules qui ne peuvent pas souscrire au maintien de la distribution des quotas entre les Etats membres, ces deux delegations estiment necessaire d'etendre le quota B pour leurs pays.

A titre de conclusion la Presidence a charge le CSA d'approfondir son etude en la matiere afin de preparer ainsi le debat sur le meme dossier lors de la prochaine session du Conseil, ce debat devant etre conclusif vu le fait que le reglement existant prevait que le Conseil decide definitivement pour le nouveau regime, a instaurer a partir du 1.7.1986, avant le 1.11.1985.

3. SUCRE ACP.

Après un debat relativement bref, il est apparu que les delegations britannique et allemande ont maintenu leurs reserves de fond vis-a-vis de la nouvelle proposition de la Commission visant un taux d'augmentation de 1,3% pour le prix d'intervention de sucre brut en provenance des pays ACP, taux donc egal a celui deja propose initialement pour l'augmentation du prix d'intervention pour le sucre blanc.

La delegation francaise, qui etait jusqu'ici tres reticente vis-a-vis de la nouvelle proposition de la Commission; s'est montre plus ouverte, a condition qu'une solution equitable soit trouvee pour le prix de sucre des DOM.

Vu l'etat de ce debat la Presidence a suggere que les pourparlers a ce sujet se poursuivent lors de la reunion informelle des ministres de l'agriculture, la semaine prochaine. Ensuite la meme question figurera a l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil d'octobre pour atteindre des conclusions definitives en la matiere a cette occasion.

4. ACTION FORESTIERE.

Se referant aux travaux preparatoires du COREPER pour ce dossier le Conseil a etudie de nouveau la proposition de reglement visant a l'instauration d'une action communautaire qui comporte deux volets :

A. Des mesures visant une action communautaire pour la protection des forets contre la pollution atmospherique notamment les pluies acides. Dans ce contexte il a ete propose d'etablir, sur base d'une methodologie commune, un inventaire periodique des dommages occasionnes aux forets dans la Communaute notamment par la pollution atmospherique, ainsi que l'etablissement d'un reseau de stations d'observation necessaires a l'etablissement de cette inventaire.

B. Des actions visant l'accroissement de la protection des forets dans la Communaute notamment par l'institution d'une action communautaire contre les incendies. A cette fin deux types de mesures sont proposees a savoir des actions preventives (p.ex. creation de chemins forestiers, installation de structures de surveillance, encouragement a l'acquisition de materiel de debroussaillage) ainsi que des mesures de lutte en cas d'incendie (p.ex. installation de centres tactiques, formation de personnel specialise etc.).

Comme il s'est deja degage au niveau du COREPER, la delegation allemande soutenue par les delegations britannique et danoise, s'oppose pour des raisons de principe contre toute action sur le plan communautaire dans le domaine des forets. Ces delegations estiment qu'une telle voie, meme d'une portee limitee, risquent de se traduire comme un debut de politique communautaire pour les forets, une orientation, qui selon l'avis de ces delegations n'appartient pas a la competence de la Communaute.

D'autre part, plusieurs delegations estiment qu'il y a un lien etroit entre les deux volets de la reglementation proposee de sorte que, selon leur avis, il ne peut pas etre question de disocier la partie concernant la pollution atmospherique de celle relative aux incendies.

Etant donne la position des differentes delegations, la Presidence a suggere de proceder en deux etapes a savoir une premiere etape pendant laquelle les volets relatifs a la pollution atmospherique ainsi que les mesures preventives contre les incendies forestiers seraient decidees tandis que dans un stade ulterieur une decision pourrait etre prise concernant les mesures proposees en matiere de lutte contre les incendies.

Cette suggestion de compromis s'est heurtee a l'opposition immediate de la delegation allemande pour les motifs deja annonces ci-dessus. Vu le fait que la proposition en question se base sur l'article 235 du Traite et qu'elle necessite donc une decision du Conseil a l'unaninite, la Presidence a conclu le debat en constatant, qu'au stade actuel il n'y a pas de possibilite d'aboutissement pour ce dossier. Par consequent il figurera de nouveau a l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil.

M. ANDRIESSEN a fortement regrette l'etat du debat a ce sujet en soulignant l'urgence des questions traitees, et en rappelant que uniquement pour l'annee 1985 plus de 300.000 ha dans la Communaute des "12" des superficies forestieres ont ete brulees, c'est-a-dire une superficie qui depasse le territoire entier du Grand-Duche de Luxembourg, et qui correspond a 3/4 de la superficie forestiere du Danemark.

5. POULES PONDEUSES.

Le debat sur la proposition des directives de la Commission etablissant les normes minimales relatives a la protection des poules pondeuses en batterie s'est concentre sur une suggestion de compromis de la Presidence comportant les elements suivants :

- une periode transitoire generale de 2 ans apres l'adoption de la directive;
- un espace minimal de 450 cm² par poule apres cette periode transitoire pour toutes les nouvelles installations;
- pour les installations existantes : au dela de la periode transitoire de 2 ans une periode de 7 ans supplementaire pendant laquelle un espace minimal de 400 cm² par poule resterait acceptable.

La delegation allemande a suggere d'amender cette formule de compromis de telle sorte qu'elle ne prevoit qu'une periode transitoire au total de 2 plus 5 ans (au lieu de 2 plus 7 ans) pendant laquelle pour les installations existantes il n'y a plus reference a une dimension d'espace minimal.

La delegation irlandaise s'est prononcee favorablement vis-a-vis du compromis non amende de la Presidence, ce qui etait egalement le cas pour la delegation francaise.

D'autre part les delegations italienne et grecque ont estime un delai de reflexion necessaire avant de pouvoir se prononcer.

Devant cette situation la Presidence a conclu de reprendre ce dossier lors de la prochaine session du Conseil.

POINTS DIVERS

.Beurre de Noel.

La Delegation allemande a plaidoye pour inviter la Commission de decider, comme a ete le cas l'annee passee, d'ouvrir une action (beurre de Noel) pour cette annee-ci. M. KIECHELE a precise qu'une telle action se justifie parfaitement vu la sensibilite des consommateurs communautaires en cette matiere notamment en relation avec les exportations communautaires de beurre vers l'URSS a des prix relativement "generoux". M. ANDRIESSEN, sans deja pouvoir prejuger la position du College en la matiere a mis en evidence que les experiences de l'action beurre de Noel precedente, ainsi que l'action "beurre de Berlin" entreprise ce printemps demontre clairement l'efficacite relativement limitee de ces actions avec des coups marginaux relativement tres eleves, notamment par rapport a d'autres actions possibles par exemple des exportations vers l'URSS. Toutefois M. ANDRIESSEN a fait savoir d'etre conscient de la sensibilite consommateurs communautaires dans ce contexte, tenant compte notamment des stocks de beurre actuel tres massifs.

Sans prejuger donc les conclusions de la Commission en la matiere M. ANDRIESSEN a fait savoir que ses services etudient actuellement aussi d'autres possibilites pour rencontrer les preoccupations des consommateurs communautaires tout en evitant une perturbation du marche du beurre ainsi que tous risques de substitution.

.Produits d'imitation du lait.

La Delegation allemande a invite la Commission de soumettre le plutot possible une proposition ayant comme but l'interdiction au niveau communautaire des produits succedanes du lait.

M. ANDRIESSEN a rappele que le Conseil a deja ete saisi au mois d'avril 1984 d'une proposition de reglement visant la denomination du lait et des produits laitiers lors de leur commercialisation. D'autre part il a rappele le Conseil que la Commission s'est engagee, dans le cadre des decisions Prix 1985-1986 d'entreprendre une etude concernant l'opportunitie des mesures communautaires visant une limitation du developpement de certains succedanes du lait. La conclusion de cette etude devra etre soumise au Conseil au plus tard le 1.4.1986.

.Secteur de la viande bovine.

La delegation irlandaise soutenu expressis verbis par la delegation francaise a invite la Commission de prevoir des mesures de soutien dans le secteur de la viande bovine, complementaires a celles recemment annoncee par le College. Dans ce contexte M. DEASY a notamment suggere que la Commission prolonge de 3 a 6 semaines la periode pendant laquelle les achats publiques de carcasses entieres sont permis. M. DEASY s'est refere aux prix de marche "extremement bas" dans ce secteur dans son pays et il a fait savoir que l'evolution des prix du marche est tres affectee par des abattements massives realise recemment en Irlande, suite a la situation climatologique tres defavorable ayant comme resultat probable des penuries des fourrages pour les animaux, notamment au printemps 1986.

(Suite et fin vous parviendra dans quelques heures. Veuillez nous excuser du retard cause par des problemes techniques).

AMITIES,

C. ANDRIESEN

